

La Croix-Rouge s'occupe depuis des années des questions intéressant les vieillards, et le Conseil canadien du bien-être, je le répète, compte un groupe particulièrement actif qui examine surtout les problèmes des personnes âgées.

Monsieur le président, je voudrais en terminant signaler un article qui a paru en février 1961 dans la revue *Santé* publiée au profit de la famille canadienne par la Ligue canadienne de santé. L'article, rédigé par le Dr Edward L. Bortz, est intitulé:

Il faut franchir ces barrières d'âge.

A la page 19 de la revue, il déclare ceci:

Un autre problème, peut-être le plus grave qui se pose à notre société actuelle, semble être de savoir quoi faire de tous nos vieillards. Nous ne voulons certes pas que la majorité de notre population soit des parasites chancelants, séniles et inutiles. Ne semble-t-il pas que l'expérience et la maturité qui viennent avec l'âge puissent rendre à la société des services utiles que nous n'avons pas encore su reconnaître? Nous favorisons trop souvent une décrépitude précoce en nous refusant à toute forme d'utilité sociale et en vivant en marge de la société. On peut facilement perdre le goût et la joie de vivre en se soustrayant à toute activité productive. On devient alors consommateur et non producteur, et le monde compte déjà trop de consommateurs. C'est aussi simple que cela, en ce qui concerne l'individu, d'établir la norme de la valeur sociale.

Pour le bien non seulement des intéressés, de ceux qui se font vieux, mais de tous les Canadiens, il est donc nécessaire, monsieur le président, que nous colligions les renseignements obtenus à tous les niveaux et que nous entreprenions des études et des recherches afin que ceux d'entre nous qui ont le plus d'expérience et dont le jugement est le plus sûr puissent continuer leur apport à la vitalité du pays.

M. Weichel: Monsieur le président, avant de commencer mon discours, j'aimerais offrir mes meilleurs vœux au ministre qui, si je comprends bien, célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance. Il est assez rare qu'un ministre ait le privilège de présenter ses crédits le jour de son anniversaire de naissance. Tous, j'en suis sûr, lui souhaitent beaucoup de santé et de bien-être. Me permettra-t-on de lui dire:

Count not your age by years you live,
But by the happiness you give,
The friends you make, the good you do,
The confidence that's placed in you,
The little things that day by day,
Bring cheer to others on life's way,
And count this day one more mile,
Upon the road to God and things worth while.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet des crédits du ministère de la Santé nationale et du bien-être social. Ce ministère, sous l'énergique direction du ministre et de son personnel, est

sans doute un des plus importants de l'administration des affaires de notre pays. Les excellents progrès que la justice sociale a accomplis, sont un indice du beau travail effectué par tous les intéressés.

Je crois savoir que l'aide destinée à chaque catégorie de justice sociale—sécurité de la vieillesse, assistance-vieillesse, indemnités aux aveugles et aux invalides, assistance-chômage que certains Canadiens connaissent mal, assurance-hospitalisation et subventions à l'hygiène—a été sensiblement augmentée. Une des améliorations les plus avantageuses, c'est peut-être celle qu'on a apportée aux pensions de vieillesse, en abaissant la durée de résidence de 20 à 10 ans. Comme nous le savons, les bénéficiaires peuvent maintenant continuer de toucher leur pension s'ils quittent le Canada pour de bon. Les Canadiens âgés qui habitent à l'étranger et ceux qui songent à faire de même, sont très reconnaissants de cette mesure. Bon nombre de bénéficiaires qui sont heureux et satisfaits de vivre au Canada sont obligés de quitter le pays pour des raisons de santé à cause de liens de famille et pour d'autres raisons indépendantes de leur volonté.

Monsieur le président, il y a environ un an, j'ai parlé à la Chambre en faveur des nouveaux projets du gouvernement fédéral concernant les mesures d'urgence et la défense civile. Je tiens à ajouter maintenant que les progrès accomplis jusqu'ici justifient l'optimisme que j'avais exprimé alors au sujet de la possibilité de mener ce projet à bonne fin. On m'a signalé que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pris sur lui deux importantes responsabilités. Premièrement, c'est le ministère qui verra au maintien des services de santé et de bien-être publics en cas de désastre. Cela est conforme au programme du gouvernement relatif aux états d'urgence pendant la guerre. Deux divisions du ministère, celle de la santé en cas d'urgence et celle des services de bien-être en cas d'urgence, font constamment des plans et des préparatifs à l'égard de cette tâche. Les services de santé en cas d'urgence comptent parmi leur personnel des spécialistes dans le domaine de la santé et sont à mettre en vigueur un programme d'entreposage de médicaments d'une valeur de 18 millions de dollars. Grâce à ce programme les centres d'achat, d'emballage, de répartition et d'entreposage, d'un bout à l'autre du pays, disposent de grandes quantités de fournitures de premiers soins, de médicaments, de drogues et d'instruments chirurgicaux. Ces dépôts et les hôpitaux jouent un rôle important tout aussi bien en temps de paix que dans les cas d'urgence pendant la guerre.